

« 3T FOOD »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 1 000 euros

**Siège social : 169 Avenue de la Division Leclerc
95200 Sarcelles**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

REUNION DU 30/11/2024

1. **LIEU DE REUNION** : Siège social

2. **HORAIRE D'OUVERTURE** : 9 heures

3. **CONVOCATION** :

3.0-Personnes convoquées :

- Associés et président

3.1-Mode :

- Convocation orale de la gérance

4. **ORGANISATION DE LA REUNION** :

4.0-Bureau :

4.1- Participants à la réunion :

- **Monsieur ABIDI Ghaith** en qualité d'actionnaire, propriétaire de 34 actions numérotées de 1 à 34.
- **Monsieur ABIDI Abdelkerim**, en qualité d'actionnaire et président, propriétaire de 33 actions numérotées de 35 à 67.
- **Monsieur REDISSI Hamdi**, en qualité d'actionnaire, propriétaire de 33 actions numérotées de 68 à 100 inclus.

4.2-Quorum :

Tous les associés étant présents, le quorum est réuni et l'Assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes.

5. **ORDRE DU JOUR** :

- Création siège

6. **ADOPTION DE RESOLUTIONS :**

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale décide que le siège social de la société sis à l'adresse suivante :

169 Avenue de la Division Leclerc 95200 Sarcelles

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RESOLUTION N°2

L'Assemblée Générale a pris acte de l'activité de la société **3T FOOD** qui a pour activités :

L'activité de restauration de toute nature sur place et à emporter, la vente à consommer sur place de plats et boissons non alcoolisées ;

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale a pris acte que la Société **3T FOOD** est représentée, dirigée et administrée par le Président :

Monsieur ABIDI Abdelkerim, Né le 16 Avril 1986 à Jendouba –TUNISIE, demeurant 33 rue de peuple 8110 TABARKA - TUNISIE, de nationalité Tunisienne.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

7. **HORAIRE DE CLOTURE** : 12 heures

8. **PROCES-VERBAL** :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les associés.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci, pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt, mention ou autre), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

M. ABIDI Ghaith (Associé)



M. ABIDI Abdelkerim (Président et Associé)



M. REDISSI Hamdi (Associé)

